

DECRET D/2022/ **0393** /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN CADRE AU MINISTERE DE
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

- Vu** la Charte de la Transition ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de L'Administration Publique ;
Vu la Loi L/2019/027/AN du 07 juin 2019, portant statut général des Agents de l'Etat ;
Vu l'Ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021, portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traites et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
Vu le Décret D/2021/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 aout 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant structure du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2021/0050/PRG/CNRD/SGG du 27 octobre 2021, portant nomination du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;

DECRETE :

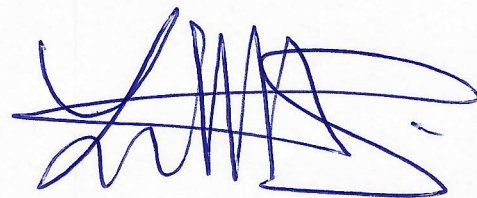
Article 1^{er}: Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommé dans les fonctions ci-après :

- 1- **Gouverneur de la région administrative de N'Nzérékoré :** Le Contrôleur Général de Police à la retraite **Lamine KEITA**, Matricule 197747C en remplacement du Général de deuxième section **Lamine KEITA**.
- 2- **Gouverneur de la région administrative de Boké :** Le Contrôleur Général de Police à la retraite **Mamadou CAMARA**, Matricule 194440H en remplacement du Colonel **Sekouba CAMARA** mis à la disposition de l'Etat major General des Armées.



Article 2 : le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 AOÛT 2022.



Colonel Mamadi DOUMBOUYA